

*Engagement solennel devant la Cour de Justice du Président et des nouveaux membres de la Commission européenne*

Audience solennelle du 21 janvier 2005

"Nommé membre de la Commission des Communautés européennes par le Conseil de l'Union européenne, après le vote d'approbation du Parlement européen, je m'engage solennellement: à exercer mes fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt général des Communautés; dans l'accomplissement de mes devoirs, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme; à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions.

Je prends acte de l'engagement de chaque État membre de respecter ce caractère et de ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leurs tâches.

Je m'engage, en outre, à respecter pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages."